



## INFOS AUX CONTRIBUABLES

### RÉGLEMENTATION SUR LES PISCINES

Vous prévoyez vous installer une piscine ?

Voici la réglementation municipale à respecter pour les piscines creusées et les piscines hors terre d'une hauteur de 1,2 mètre et plus :

- a) Une seule piscine peut être implantée sur un terrain.
- b) Une piscine ou un étang artificiel aménagé dans le périmètre d'urbanisation ne doit pas avoir une superficie plus grande que le tiers du terrain où il est implanté et être situé à un minimum de 1,2 mètre des lignes latérales et arrière.
- c) Une piscine creusée ou hors terre d'une hauteur de plus de 1,2 mètre doit être entourée d'un mur ou d'une clôture d'au moins 1,2 mètre de hauteur, sans brèche de plus de 25 cm<sup>2</sup>. Les parois d'une piscine hors terre peuvent faire office de clôture ou de mur en autant qu'il n'y ait pas de montants pouvant permettre un accès. La hauteur entre le sol et le haut de la paroi doit alors être d'au moins 1,2 mètre.
- d) Un système servant au chauffage ou au filtrage de l'eau de la piscine situé à moins de 1 mètre du bord de la piscine doit être installé de façon à ne pas servir de moyen d'escalade.
- e) Un étang artificiel aménagé dans le périmètre d'urbanisation doit être entouré d'une clôture d'au moins 1,2 mètre de hauteur.



### VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Vous devez faire vidanger votre fosse septiques?

Téléphonez au (418) 226-5300

Les vidanges seront effectuées entre le 23 juillet et le 3 août 2007.

Veillez prendre note que des coûts additionnels de 50\$ sont prévus pour les cas d'urgence les samedis, les dimanches et les jours fériés et pour les vidanges effectuées avant le 15 mai ou après le 15 octobre, sauf pour les fosses de rétention.

Les fosses doivent être facilement accessibles pour le camion.

Site Internet de la municipalité: [www.sthonoredeshenley.com](http://www.sthonoredeshenley.com)

#### Dans ce numéro :

Réglementation sur les piscines 1

Vidanges de fosses septiques 1

Emploi d'été 2

Gros articles 2

Formation sur le compostage 2

Conteneur de récupération des vieux métaux 2

Jardins communautaires 2

### BAC DE RECYCLAGE

Vous déménagez bientôt???

N'oubliez pas, le bac de recyclage doit demeurer à l'adresse où il a été attribué.

Le bac fait partie de la propriété.

## EMPLOI D'ÉTÉ AU BUREAU MUNICIPAL

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est à la recherche d'un étudiant(e) à temps plein pour occuper un emploi d'été d'une durée de 7 semaines comme commis-archiviste.

Tu étudies à temps plein au Cégep en administration, en marketing, en multi-média ou en communication ?

Fais parvenir ton curriculum vitae à la

Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley au 499, rue Principale avant le 7 juin 2007. Début de l'emploi: lundi le 11 juin 2007

Pour informations communiquez : Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. au 485-6738



## GROS ARTICLES

Vous devez vous départir de gros re-buts comme des matelas, télévisions, chaises, meubles de toutes sortes, etc.

Communiquez avec la Régie Intermunicipales de Beauce-Sud au 1-877-685-2230. Ils passeront chez vous avec un camion pour recueillir vos articles, et ce, gratuitement.

## Formation sur le compostage

Vous aimeriez apprendre à faire du compost ?

La Municipalité vous offre la possibilité de suivre un formation gratuite le mardi 5 juin à 19h00 à la Caserne des pompiers.

Inscrivez-vous dès maintenant en téléphonant au 485-6738 (bureau municipal).

N'oubliez pas que composter diminue le ton-

nage des vidanges à enfouir et vous fera épargner de l'argent (diminution du compte de taxes).

Des composteurs et des aérateurs sont en vente en tout temps à la Municipalité.

**PRIX**

Composteur: 50 \$

Aérateur : 21 \$

## CONTENEUR DE RÉCUPÉRATION DES VIEUX MÉTAUX

Un conteneur pour la récupération des vieux métaux est mis à votre disposition au garage municipal « paroisse » situé au 289, route Shenley Ouest (côté Est du garage).

Toutefois, prenez note que seuls les vieux métaux sont acceptés.

Toute personne se faisant intercepter à disposer tout autre élément dans ce conteneur se verra imposer les frais d'enfouissement.

## JARDINS COMMUNAUTAIRES

Vous rêvez de manger des légumes frais cet été ?

Mais la préparation du sol ou le manque d'espace vous en empêche ?

Les jardins communautaires sont de retour!!!!

Inscrivez-vous au 485-6738 ou auprès de Monsieur Hervey Champagne, responsable des jeunes, en vous rendant directement sur le site des jardins soit au 465, rue Ennis (Écurie rouge). Monsieur Champagne et les 5 participants du programme (même formule quand 2005) seront heureux de vous accueillir.

Site Internet de la municipalité: [www.sthonoredeshenley.com](http://www.sthonoredeshenley.com)

